



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le vingt-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le **20 juin 2024** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 19, salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :

M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL
MM. PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT

Adjoins au maire,

Mmes DUGAST, FELGERES, ROUAIX, LE GRAND, BUCHON-SCHULTZ, HUSSON, BLIN
MM. SEBBAH, CLERMONT, VERDYS, BRUN, VINCENT

Conseillers municipaux,

Absents excusés :

M. AUGIER donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M. MEZURE donne pouvoir à M. PELLIGRI
Mme. AUDOUZE donne pouvoir à Mme DUGAST
M.HUA donne pouvoir à Mme LE GRAND
M. AOUN donne pouvoir à Mme LEVEL
M. CUIGNET donne pouvoir à Mme GUENEGAN
M ALBERT donne pouvoir à Mme BUNOUF
M.SUCHET donne pouvoir à M. DIOT

Absent(s) :

Mme PIRES
M. SAZDOVITCH

Mme FELGERES a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2024-38: MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU
CARREFOUR DES JEUNES A COMPER DU 26 AOÛT 2024**

Vu le Code général des collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission mixte petite enfance, scolaire-jeunesse-sport qui s'est réunie le 5 juin 2024,

Vu le projet de règlement intérieur du carrefour des jeunes

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur du Carrefour des Jeunes,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'approuver le règlement intérieur applicable au Carrefour des jeunes à compter du 26 août 2024, tel qu'annexé à la présente délibération

Le Maire

Luc WATTELLE